

NEFFIES : deuxième conseil municipal

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de restauration d'une maison communale, dans le cadre de la réhabilitation du centre historique de Neffiès, opération « Les Echoppes du temps » pour un montant des travaux de 100 000 € HT avec les demandes de subvention à hauteur de 70 000 €, ce que le conseil municipal à l'unanimité adopte.

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre des travaux de réfection de la Rue de la Ville, les compteurs d'eau vont être mis en façade. Ces travaux seront effectués par le personnel communal avec une participation de 160 €, correspondant au coût des fournitures qui sera demandée à chaque propriétaire. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce tarif avant d'adopter le règlement de plusieurs factures d'investissement pour divers travaux : pose de clôture, rail du portail à l'atelier municipal, raccordement des WC publics, réfection d'un collecteur d'eaux usées rue du 8 mai.

Le conseil municipal adopte la proposition d'embaucher quatre jeunes saisonniers pendant les vacances de Pâques du lundi 14 avril au vendredi 25 avril 2008, à raison de 20 h par semaine.

Le conseil municipal refuse l'implantation d'une antenne d'un relais SFR au stade puis se prononce favorablement pour une subvention (dont le montant sera décidé lors du vote du budget) aux Restaurants du Cœur, suite à leur fréquentation pendant l'hiver par 6 personnes de notre commune.

L'assemblée communale adopte les candidatures comme délégués à la Communauté des Communes « Côteaux et Châteaux » de Guilhaumon Jean-Marie, Bedos Dominique, Revel Michel et Martin Raymond comme titulaires et de Bardou Guy, Gouty Max et Bonvalet Danièle comme suppléants. Ensuite Bardou Guy (titulaire) et Cazenave Michel (suppléant) sont désignés comme délégués au syndicat mixte d'électrification Hérault Energie.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un administré qui, dans le cadre de l'aménagement du centre du village avait donné à la commune une partie de terrain de 21 m², a proposé de donner une parcelle plus importante à la commune de 38 m², en contrepartie de travaux. Cette proposition est adoptée.

Monsieur Bardou informe le conseil de contacts pris pour des visites de la station d'épuration, préfigurant une sorte de tourisme « technologique environnemental » local qui pourrait être mené en partenariat avec la cave coopérative et ses propres installations. Le conseil municipal à l'unanimité souscrit à cette démarche.

Monsieur Raymond Martin informe le conseil municipal qu'un projet de règlement d'assainissement est prêt ; il sera soumis à l'ensemble des conseillers pour avis avant le contrôle de légalité puis son adoption par les élus municipaux.